

Aviva Monétaire ISR



Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'OPC.

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° d du code monétaire et financier	911 688 461,82	
b) Avoirs bancaires		277 881 943,76
c) Autres actifs détenus par l'OPC	210 124 407,96	
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		1 399 694 813,54
e) Passif		-746 895,86
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e =	actif net OPC)	1 398 947 917,68

Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Parts ou actions	Nombre de parts ou actions en circulation	Devise parts ou actions	Valeur nette d'inventaire par part ou action (Valeur Liquidative)
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007437546	28 037,0005	EUR	2 483,89
PARTS CAPITALISABLE / FR0010815589	1 310 584,518	EUR	1 014,28

Portefeuille titres

	Pourcentage	
Éléments du portefeuille titres	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	65,17	65,13
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	4,96	4,96

Répartition des actifs par devise

	Montant En devise de comptabilité		
	de l'OPC	Pourc	entage
Devises (10 principales devises)	EUR	Actif net	Total des actifs
EUR	911 688 461,82	65,17	65,13
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	
Autres devises	-	-	-
Total	911 688 461,82	65,17	65,13

Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

	Pourcentage		
Pays (10 principaux pays)	Actif net Total des actifs		
France	27,99	27,96	
Royaume-Uni	17,25	17,24	
Pays-Bas	6,33	6,33	
Espagne	3,94	3,94	
Belgique	2,10	2,10	
Australie	1,81	1,81	
Irlande	1,32	1,32	
Etats-Unis d'Amérique	1,16	1,16	
Italie	1,10	1,10	
Danemark	0,86	0,86	
Autres pays	1,31	1,31	
Total	65,17	65,13	

Répartition des actifs par secteur économique

	Pourcentage		
Secteur économique (10 principaux secteurs)	Actif net	Total des actifs	
Banques	31,47	31,45	
Services financiers diversifiés	10,67	10,67	
Services multiples aux collectivités	2,86	2,86	
Papiers	2,50	2,50	
Électricité conventionnelle	2,50	2,50	
Eau	2,14	2,14	
SCPI biens bureautiques	2,07	2,07	
Services d'investissement	1,85	1,84	
Assurance immobilière et dommages	1,43	1,43	
SCPI santé	1,43	1,43	
Autres secteurs	6,25	6,24	
Total	65,17	65,13	

Ventilation des autres actifs par nature

	Pourcentage		
Nature d'actifs	Actif net Total des ac		
PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :	4,96	4,96	
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-	
- OPCVM nourriciers	-	-	
- Fonds professionnels spécialisés	-	-	
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-	
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-	
- Autres	4,96	4,96	
AUTRE NATURE D'ACTIFS :	-	-	
- Bons de souscription	-	-	
- Bons de caisse	-	-	
- Billets à ordre	-	-	
- Billets hypothécaires	-	-	
- Autres	-	-	
TOTAL	4,96	4,96	

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouve (en mo	
Devise de comptabilité de l'OPC : EUR	Acquisitions	Cessions / Remboursements
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.		
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	1 090 322 163,35	1 156 095 596,55
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	-	-
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	46 141 020,15	49 968 045,50
Total sur la période	1 136 463 183,50	1 206 063 642,05

Frais de gestion

Commission de surperformance (frais variables) : montant et % des frais sur la période	Montant	%
Catégorie de part :		
PARTS DISTRIBUABLE / FR0007437546	-	-
PARTS CAPITALISABLE / FR0010815589	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Date	Catégorie de parts/actions	Devise parts/actions		Montant net unitaire	Crédit d'impôt unitaire	
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR.